# COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE SAINT-YRIEIX

# DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE n°2021-040

#### L'an deux mille vingt, le 9 février à 18 h

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de SAINT-YRIEIX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Daniel BOISSERIE.

Date de convocation du Conseil Communauté : 3 février 2021

Nombre de délégués :
☐ en exercice : 29
☐ présents : 23
☐ votants : 27

PRESENTS: M. Pierre VERGNOLLE, M. Patrick DARY, M. Philippe SUDRAT, M. Pierre MILLET LACOMBE, M. Pierre ROUX, M. François BOISSERIE, M. Jean-Claude FRACHET, M. Pierre DAVID, MME Annick HUCHET, M. Francis DELORT, Mme Christiane BARRY, M. Patrice DELAGE, Mme Delphine PERRIER-GAY, M. Ludovic TURPIN, Mme Annie ARNAUD, M. Alain BLONDY Mme Valérie Isabelle BONIN, Mme Pascale BRACHET, M. Francis CUBERTAFON, Mme Sandrine FUSADE, M. Laurent GORYL, Mme Monique PLAZZI et Mme Stéphanie TOESCA conseillers communautaires.

## OBJET:

Budget annexe du Lotissement Gâte Bourdelas

> Vote du Compte administratif

> > Année 2020

ABSENTS Excusés: M. Jacques BLONDY, Mme Marie Madeleine LORIN, Mme Céline BOYARD, M. Jean-Claude DUPUY et Mme Catherine L'OFFICIAL.

Jacques BLONDY donne pouvoir à Philippe SUDRAT Marie-Madeleine LORIN donne pouvoir à Pierre MILLET LACOMBE Céline BOYARD donne pouvoir à Pierre ROUX Jean-Claude DUPUY donne pouvoir à Annie ARNAUD Catherine L'OFFICIAL donne pouvoir à Daniel BOISSERIE

SECRETAIRE: Pascale BRACHET

Monsieur le Président ayant quitté la salle, Monsieur Pierre VERGNOLLE, 1<sup>er</sup> vice-président, prend la présidence de l'assemblée.

Rapporteur: P. DARY

Le compte administratif de l'exercice 2020 du Lotissement Gâte Bourdelas de la Communauté de Communes présenté à l'assemblée se résume, dans ses grandes masses de la manière suivante :

LIBELLES	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		1 452 438,99	2 128 498,91		2 128 498,91	1 452 438,99
Opérations de l'exercice	0,00	44 512,50	0,00	0,00	0,00	44 512,50
TOTAUX	0,00	1 496 951,49	2 128 498,91	0,00	2 128 498,91	1 496 951,49
Résultat de clôture		1 496 951,49	2 128 498,91		631 547,42	
Restes à réaliser						
Totaux cumulés		1 496 951,49	2 128 498,91		631 547,42	
Résultats Définitifs		1 496 951,49	2 128 498,91		631 547,42	

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, réuni sous la présidence de Pierre VERGNOLLE, délibérant sur le compte administratif annexe du lotissement Gâte Bourdelas de l'exercice 2020 dressé par Daniel BOISSERIE, Président, après en avoir délibéré à l'unanimité par 27 voix « pour » :

Accusé de réception en préfecture 087-248700139-20210209-DC2021710058-DE Date de télétransmission : 12/02/2021 Date de réception préfecture : 12/02/2021

### Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte ;
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de
- Time and dans and that do a main a common do no milliontion

- lui donne acte de la présentation faite du compte administratif annexe du lotissement Gâte Bourdelas de l'exercice 2020, tel que résumé ci-dessus ;
- constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire au compte administratif annexe du lotissement Bourdelas ;
- reconnait la sincérité des restes à réaliser ;
- arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Au registre sont les signatures Pour extrait certifiée conforme,

Le Président

D. BOISSERIE

Accusé de réception en préfecture 087-248700189-20210209-DC2021710058-DE Date de télétransmission : 12/02/2021 Date de réception préfecture : 12/02/2021

#### Le Président:

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte ;
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de